

# SYNDICAT NATIONAL DES CHIRURGIENS VASCULAIRES

---

## Président

*Dr J. Pinsolle*

## Vice-Président

*Dr P. Cuq*

## Secrétaire National

*Dr M. Richer de Forges*

## Secrétaire Adjoint

*Pr. L. Chiche*

## Trésorier

*Dr. J.F. Garbé*

## Trésorier Adjoint

*Dr Nicolas Diard*

## Administrateurs

*Pr. J.B. Ricco*

*Dr B. Saint Lebbes*

*Dr G. Seban*

*Dr M. Sibe*

*Dr P. Soury*

*Dr F. Thaveau*

Le 23 Octobre 2013

Mr le Professeur J-L HARROUSSEAU

Président de la HAS

2 Avenue du Stade de France

93218 ST DENIS LA PLAINE cedex

LR/AR

Copie à :

Mr le Docteur J-F THEBAUT, membre du Collège de la HAS

Mr le Docteur J-P SALES, Directeur évaluation médicale, économique et de Santé Publique

Monsieur F.VAN ROEKEGHEM, Directeur général de la CNAM

Mr le Professeur J.MEURETTE, Président de la CHAP

Mr le Docteur J-J ALLIOUX, CHAP

Mr le Professeur O.GOËAU BRISSONNIERE, Président de la Fédération des Spécialités Médicales

Mr le Professeur Y.ALIMI, Secrétaire général de la SCV

Mr le Docteur J.SABATIER, Représentant des chirurgiens libéraux au CA de la SCV

Monsieur le Président,

La HAS, dans le cadre de sa mission d'évaluation des technologies de santé, a décidé d'actualiser son rapport de 2008 intitulé « occlusion de la grande veine saphène par radiofréquence par voie veineuse transcutanée ».

Dans ce but, la HAS a décidé de recueillir le point de vue des Sociétés savantes de Chirurgie Vasculaire, de Médecine Vasculaire Phlébologie et Angéiologie afin d'établir si les données acquises depuis ce rapport sont de nature à en réviser les conclusions.

**A cette occasion, le Syndicat National des Chirurgiens Vasculaires (SNCV), organisme professionnel légitime dans la défense de l'exercice professionnel des chirurgiens vasculaires entend rappeler sa position sur le sujet :**

- Il ne met pas en doute l'expertise scientifique des sociétés savantes jusque là impliquées dans le recueil des données mais craignant qu'au final le registre créé par leurs soins en 2008 se révèle insuffisant à apporter à la HAS l'éclairage lui permettant de rendre ses conclusions, il demande très fermement, au cas où il serait décidé de poursuivre ou de compléter le recueil des données, à ce que l'ensemble des chirurgiens vasculaires puisse participer à cette enquête.

---

**Secrétariat Syndicat National des Chirurgiens vasculaires**

**Dr M. Richer de Forges**

**Clinique du Pré - Technopole Université**

**13 avenue René Laennec**

**72018 LE MANS CEDEX**

## Président

*Dr J. Pinsolle*

## Vice-Président

*Dr P. Cuq*

## Secrétaire National

*Dr M. Richer de Forges*

## Secrétaire Adjoint

*Pr. L. Chiche*

## Trésorier

*Dr. J.F. Garbé*

## Trésorier Adjoint

*Dr Nicolas Diard*

## Administrateurs

*Pr. J.B. Ricco*

*Dr B. Saint Lebbes*

*Dr G. Seban*

*Dr M. Sibe*

*Dr P. Soury*

*Dr F. Thaveau*

- Il souligne également l'importance qu'il attache aux conditions de réalisation de l'acte :

Solution thérapeutique parmi d'autres (la technique par radiofréquence n'a été évaluée favorablement que dans le cas précis de l'occlusion de la grande veine saphène au-dessus de la jarretière), elle ne saurait donc répondre à toutes les situations cliniques rencontrées dans la prise en charge de l'insuffisance veineuse superficielle des membres inférieurs.

Pour cette raison, elle doit être pratiquée par les chirurgiens vasculaires engagés pour la grande majorité dans le processus de l'accréditation. Leur formation aux techniques chirurgicales conventionnelles, endovasculaires percutanées et hybrides est la garantie que le choix de la technique ne sera guidée que par le seul intérêt du patient.

Les objectifs de qualité et de sécurité des soins imposent de réaliser cet acte de chirurgie ambulatoire au sein d'un établissement certifié dans l'environnement sécurisé du bloc opératoire garantissant qualité de l'air, asepsie rigoureuse et réponse anesthésiologique immédiate adaptée si l'anesthésie locale se révélait insuffisante et en cas de survenue de problèmes intercurrents graves.

Parce que le choix de la technique utilisée ne saurait être guidé que par l'intérêt du patient la tarification de la radiofréquence ne saurait être différente de celle de l'éveinage de la veine saphène.

En vous remerciant d'accorder toute votre attention à ces remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux et confraternels.

Pour le bureau

Dr M. Richer de Forges

